IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

A l'angle des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX DOLLARS PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra interrompre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyé.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer le journal. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin avec la malle des Etats-Unis; Les passagers devront profiter du départ des chars, à 8 heures.

Le CORSAIR partira également de l'embarcadère près Covington, les mardis, jeudis et samedis à huit heures du matin, et arrivera au chemin à-coulisses à l'heure du dîner. Ceux qui désireraient déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.

On ne donne aucun repas à bord.

Le fret destiné à être embarqué sur le *Corsair* doit être envoyé la veille, ou par les chars de 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.

20 fév Wm. BAGLEY.

Pour Alexandrie, Natchitoches et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Vawter, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

8 fév LAMBETH & THOMPSON.

A VENDRE, pour clôre une société, le bateau-à-vapeur SCOTLAND, du port de 160 tonneaux, ayant quatre bouilloires, bien calculé pour les voyages de la Mobile ou de la côte. Il a été repassé en entier en décembre dernier, et est maintenant en état de faire des voyages; le fret mis à bord sera assuré au plus bas taux d'assurances. Pour le prix, qui sera libéral s'adresser à bord, en face de la ville, ou à

18 fév WHITE & co.

no. 50, rue de la Douane.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goelette pacquebot SARAH, capt. Stark, est parée à charger et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

2 mars TOURNE & BECKWITH, rue de la Levée no. 28 et 29.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goelette pacquebot FANCY, capt. Andrews, est parée à charger, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

2 mars TOURNE & BECKWITH, rue de la Levée no. 28 et 29.

A louer ou à fréter.

La goelette neuve SOPHIE, capt. Hugh Martin, fine voilière, clouée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, jaugeant environ 90 tonneaux, étant peu d'eau, est parée à prendre une cargaison. S'adresser à bord ou à

HARRISSON, BROWN & Co.

2 mars rue Royale no. 117.

POUR LA HAVANE.—La goelette neuve et doublée en cuivre PHŒNIX, capitaine E. Spicer, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.

28 fév Nlle. Levée, no 28 et 29.

POUR LA HAVANE.

Le brick de première classe doublé et chevillé en cuivre, EMILIO, capitaine Sustay, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu; pour fret du reste ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.

25 février.

A LOUER OU A FRETER,

Le brick fin voilier REMITTANOE, capitaine Byers, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, du port d'environ 160 boucauts.

24 fev LAMBETH & THOMPSON.

POUR GALVESTON & MATAGORDA.

La goelette neuve, doublée en cuivre MARY JANE, capitaine E. Griffin, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu, et débarquera des passagers à Brazos.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à WILLIAM BRYAN,

21 fév rue de la Commune, no 19.

POUR LIVERPOOL,

Le navire de première classe ANN, capt. Hammond, partira dans quelques jours. Pour fret de 150 balles coton, ou passage, s'adresser, rue Toulouse à [20 fev.] F. PERRET & GALLY.

POUR LIVERPOOL.

La barque anglaise, de première classe; et doublée en cuivre, CAMBRIAN, capitaine Goward, ayant la moitié de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à

HARRISON, BROWN & co.

19 fév rue Royale; no 117.

POUR BRAZORIA.

La goelette paquebot SAN FELIPE, capitaine Fuller, est prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau no 9, ou à

G W GREGORY,

18 fév no. 60, rue de Chartres.

POUR BORDEAUX.

Le brick DIDO, fin voilier, capitaine Adams, partira immédiatement; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

OSMIN BIGOURDAN,

rue Toulouse, no 23.

A FRETER OU A CHARGER.

Le fin voilier doublé en cuivre brick CICERO, W. S. Watts capitaine, portant 900 barriques et tirant peu d'eau; ce bâtiment est en très bon état et sera prêt à recevoir son chargement dans 2 jours. S'adresser à bord ou à

HARRISON, BROWN & Co.

26 janv rue Royale no. 117.

AVIS.

CONFORMÉMENT à la 1ère section de l'acte du 22 mars 1831, intitulé "Acte relatif aux Assesseurs de la paroisse d'Orléans" avis est donné aux habitans de cette ville et paroisse d'Orléans, que les dix huit personnes dont les noms suivent, ont été nommées pour remplir au terme de la loi, les fonctions d'assesseurs de la taxe foncière dans leurs districts respectifs, savoir :

Pour le 1er. District commençant à la Levée, suivant la rue d'Orléans et le canal Girod en descendant jusqu'à la limite de l'habitation Griffon; suivant cette limite à l'Est jusqu'au chemin du Bayou, remontant le chemin du Bayou, jusqu'à la rue Planché, suivant la rue Planché jusqu'au prolongement de la rue de l'Esplanade et remontant de l'Esplanade au fleuve.

1er. district. { MM. François Lafargue, M. Beck, J. Thibaut

Pour le 2e. District commençant à la Levée, suivant la rue d'Orléans et le canal Girod en descendant jusqu'à la limite de l'habitation Griffon; suivant cette limite à l'Est jusqu'au chemin du Bayou, remontant le chemin du Bayou, jusqu'à la rue Planché, suivant la rue Planché jusqu'au prolongement de la rue de l'Esplanade et remontant de l'Esplanade au fleuve.

2e. district. { MM. P. A. Rousseau, J. Grau, J. Jonau,

Pour le 3e. District comprenant le faubourg Marigny depuis la rue de l'Esplanade jusqu'à sa limite inférieure, et du fleuve jusqu'à la limite entre le dit faubourg et les établissemens de Gentilly.

3e. district, { MM. Germain Picaxy, Paulin Leblanc, Adrien Nautre,

Pour le 4e. District, comprenant le Chemin du Bayou St. Jean, à partir de l'habitation Griffon et de la rue Planché, le Bayou St. Jean, bas du Bayou, Gentilly, Chef Menteur, le rive gauche du fleuve à partir de la limite inférieure du faubourg Marigny au canal des Pêcheurs, et la rive droite depuis le canal Bernoudy jusqu'à la limite inférieure de l'habitation Dessales.

4e. district. { MM. Bult. Planché, Louis Bernoudy, Josh Hérard.

Pour le 5e. District, comprenant le faubourg Ste. Marie, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Delor et le canal Tivoli, à partir du fleuve jusqu'aux limites de la paroisse dans la profondeur.

5e. district. { MM. P. Héno, J. R. Saillard, François Miller.

Et pour le 6e. district commençant tous les faubourgs et habitations à partir de la rue Delor jusqu'au faubourg des Lengrisses et du fleuve jusqu'aux limites de la paroisse dans la profondeur.

6e. district. { MM. Kibourz, J. D. Rikendall, P. Mouchon.

CHARLES MAURIAN,

3 mars—3 Juge de Paroisse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE ET F. DUTILLET.

Il sera vendu le lundi 23 mars courant, à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, les biens ci-après, provenant de ce dernier, savoir :

4. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Condé, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, borné à droite par la propriété de M. Charles Derbigny, et à gauche par celle ci après décrite, ayant 30 pieds de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur avec les maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

2. UN AUTRE TERRAIN, sur Condé, attenant à celui ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions, borné à droite par le terrain qui vient d'être décrit et à gauche par la propriété de M. E. A. Canon, aussi avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

3. UN LOT DE TERRE, désigné sous le no. 1, situé rue de l'Esplanade, côté Est, entre les rues de la Levée et Moreau, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par la propriété de F. Sel et à gauche par le terrain ci-après décrit, avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

4. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 2, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par celui ci après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

5. UN AUTRE LOT DE TERRE désigné sous le no. 3, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par les nos. 4, 5, 6 et 7 ci-après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

6. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 4, situé rue de la Levée, ayant 26 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par la propriété de ..... à droite par le terrain ci après, et dans la profondeur par le précédent, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

7. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 5, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par le terrain ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

8. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 6, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 27 pieds de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par celui ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

9. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 7, situé à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Esplanade, ayant 21 pieds 8 pouces de face à la première, et 72 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue de l'Esplanade, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

Ces sept lots de terre dernièrement décrits viennent de la division d'un emplacement situé à l'angle des rues de l'Esplanade et de la Victoire dite de la Levée, ayant dans son ensemble 106 pieds 6 pouces de face à cette dernière rue sur 161 pieds et 3 pouces de profondeur et face à le première, sur lequel emplacement sont construits de vastes magasins en briques, couverts en ardoises, ainsi que les dits lots sont désignés sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

10 UN AUTRE TERRAIN situé à l'encoignure de la rue des Champs-Elysées, dite Canal Marigny ou Chemin à Coulisses et de la rue de la Levée, ayant environ 34 pds de face à la rue de la Levée sur environ 112 pds de profondeur et face au Chemin à Coulisses. Ce terrain ouvre tellement que sur la ligne du fond, parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100 pieds de large, ensemble la maison et cuisines en briques et à étages couvertes en ardoises qui s'y trouvent.

11. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Montreuil, à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, ou rue Clara, ayant 60 pieds de face à le première, sur 120 pds de profondeur et face à la seconde, avec la maison neuve briquetée entre pots, couverte en bardeaux, parfaitement finie, et la cuisine en bois et autres bâtisses qui s'y trouvent, ainsi que ce terrain est figuré sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

12. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Daunoy, auprès de la Presse à Coton d'en bas, à l'encoignure des rues St. Ferdinand et Moreau, ayant 56 pieds de face à la première et 120 pieds à la seconde des dites rues, avec la maison en bois qui s'y trouve.

13. ONZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, faisant partie des habitations ci-devant David Olivier et Joseph Lombard, désignés sous les nos. 1, de l'Plet no. 1 et 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, et 14, de l'Plet no. 5, d'après un plan déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire. Ces terrains, parmi lesquels il s'en trouvent de bâtis, seront vendus séparément, et conformément au plan qui sera exhibé au moment de la vente.

14o. Un quart indivis dans 107 TERRAINS situés au dit faubourg Washington, figurés au plan du dit faubourg et que l'on fera connaître au moment de la vente.

15o. Un quart indivis dans l'espace du dit faubourg, se trouve depuis la rue des Bons Enfans, jusqu'à la ligne qui se trouve à 40 arpents à partir du fleuve.

16o. PLUSIEURS TERRES situées aux Attakapas et aux Opélousas; dans les paroisses St. Martin et St. Landry, desquelles terres on fera connaître la situation exacte au moment de la vente.

Conditions : En outre de certaines conditions qui seront annoncées au moment de la vente, les propriétés situées rue Condé et à l'encoignure des Champs-Elysées et de la Levée seront vendues payables un quart au 3 avril 1836, un quart au 3 avril 1837 un quart au 3 avril 1838, et un quart au 3 avril 1839; et toutes les autres propriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, le tout en billets tirées et endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Attendu que l'emplacement situé à l'encoignure des rues de la Levée ou Victoire et de l'Esplanade, divisé en sept lots, se compose de deux terrains désignés sous les nos. 1 et 2, primitivement vendus par la corporation de cette ville, savoir; le premier lot pour $2000; et le no. 2 pour $1625, fesant un total de $3625, soumis à une rente de 6 pr. cent; en conséquence, les dits sept lots de terre seront vendus sous au paiement du dit capital et de la dite vente, dans la proposition suivante, savoir : les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de $500 chaque en capital, et $30 de rente annuelle; et le no. 7 de $625 en capital $37-50 de rente annuelle, payables à la dite corporation et aux termes de la vente primitive dont il sera donné connaissance au public au moment de la vente. Les actes de vente seront passés par devant Félix de Armas notaire.

2 mars—

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société de commerce existant en cette ville entre John Wiley, James Cunningham et Peter Cunningham, sous la raison de Wiley et Cunningham par suite du décès de James Cunningham, le 20 décembre dernier, Peter Cunningham est autorisé par les présentes à collecter toutes les dettes de la société, et à signer toutes obligations ou notes quelconques qui pourront être nécessaires à la liquidation des affaires de la dite société.

JOHN WILEY,
PETER CUNNINGHAM.

25 fév—6

A VENDRE A BON MARCHE—Le fond du Restaurant bien achalandé, situé rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français; si ce restaurant qui est avantageusement situé n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 10 mars prochain, il le sera le même jour à l'encan et sur les lieux par J. B. Blache, encanteur. Pour les conditions de la vente s'adresser à (18 fév) A. LAFAYE.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Venteparle régister des testamens—Vendredi 6 mars à midi j'exposerai en vente, à la Bourse Hewlett, pour compte de la successeion de feue Marie Jeanne Prévost f. e. l. la propriété ci-après décrite, savoir,

Une partie d'un lot de terre situé rue Mandeville, faubourg Marigny, entre les rues Casacalvo et Moreau, ayant 25 pieds de face, mesure française, du côté sud de la rue Mandeville, sur 145 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances qui sont dessus.

Conditions de la vente : moitié comptant et l'autre moitié à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

2 février 1835 W F C DUPLESSIS, régister.

N B—L'acte de vente sera passé par devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

RECU par le navire Nashville et à vendre par le soussigné : bas de coton blancs; demi bas do; do écru; do fouchettes en soie; serge noire; rubans gaze pour bonnets; do moraboux; écharpes mousseline; do gaze; fleurs argenteus; gants de soie blancs et noirs pour hommes; do pour dames; bas de soie blanc et noirs; do brodés; demi-bas do; draps d'été; mousselines suisses brodées; foulards pour hommes; florence assortis; dentelles de bobinet; fichus mousseline chaly; pélerines bobinet brodées; do à longs bouts; robes de mousseline de l'Inde pour noces; soie mousseline; blondes; gants en filets de soie noirs et blancs, etc.

A. G. COCHRAN,

27 fév rue de Chartres, no. 43.

DEUX CENT boites moutarde de Londres à vendre par WHITE et co.

7 fév rue de la Douane, no 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE ET F. DUTILLET.

Il sera vendu au détail lundi 16 mars prochain à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, les biens ci-après, provenant de ce dernier, savoir :

4. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Condé, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, borné à droite par la propriété de M. Charles Derbigny, et à gauche par celle ci après décrite, ayant 30 pieds de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur avec les maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

2. UN AUTRE TERRAIN, sur Condé, attenant à celui ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions, borné à droite par le terrain qui vient d'être décrit et à gauche par la propriété de M. E. A. Canon, aussi avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

3. UN LOT DE TERRE, désigné sous le no. 1, situé rue de l'Esplanade, côté Est, entre les rues de la Levée et Moreau, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par la propriété de F. Sel et à gauche par le terrain ci-après décrit, avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

4. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 2, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par celui ci après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

5. UN AUTRE LOT DE TERRE désigné sous le no. 3, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par les nos. 4, 5, 6 et 7 ci-après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

6. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 4, situé rue de la Levée, ayant 26 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par la propriété de ..... à droite par le terrain ci après, et dans la profondeur par le précédent, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

7. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 5, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par le terrain ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

9. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 7, situé à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Esplanade, ayant 21 pieds 8 pouces de face à la première, et 72 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue de l'Esplanade, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

Ces sept lots de terre dernièrement décrits viennent de la division d'un emplacement situé à l'angle des rues de l'Esplanade et de la Victoire dite de la Levée, ayant dans son ensemble 106 pieds 6 pouces de face à cette dernière rue sur 161 pieds et 3 pouces de profondeur et face à le première, sur lequel emplacement sont construits de vastes magasins en briques, couverts en ardoises, ainsi que les dits lots sont désignés sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

10 UN AUTRE TERRAIN situé à l'encoignure de la rue des Champs-Elysées, dite Canal Marigny ou Chemin à Coulisses et de la rue de la Levée, ayant environ 34 pds de face à la rue de la Levée sur environ 112 pds de profondeur et face au Chemin à Coulisses. Ce terrain ouvre tellement que sur la ligne du fond, parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100 pieds de large, ensemble la maison et cuisines en briques et à étages couvertes en ardoises qui s'y trouvent.

11. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Montreuil, à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, ou rue Clara, ayant 60 pieds de face à le première, sur 120 pds de profondeur et face à la seconde, avec la maison neuve briquetée entre pots, couverte en bardeaux, parfaitement finie, et la cuisine en bois et autres bâtisses qui s'y trouvent, ainsi que ce terrain est figuré sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

12. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Daunoy, auprès de la Presse à Coton d'en bas, à l'encoignure des rues St. Ferdinand et Moreau, ayant 56 pieds de face à la première et 120 pieds à la seconde des dites rues, avec la maison en bois qui s'y trouve.

13. ONZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, faisant partie des habitations ci-devant David Olivier et Joseph Lombard, désignés sous les nos. 1, de l'Plet no. 1 et 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, et 14, de l'Plet no. 5, d'après un plan déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire. Ces terrains, parmi lesquels il s'en trouvent de bâtis, seront vendus séparément, et conformément au plan qui sera exhibé au moment de la vente.

14o. Un quart indivis dans 107 TERRAINS situés au dit faubourg Washington, figurés au plan du dit faubourg et que l'on fera connaître au moment de la vente.

15o. Un quart indivis dans l'espace du dit faubourg, se trouve depuis la rue des Bons Enfans, jusqu'à la ligne qui se trouve à 40 arpents à partir du fleuve.

16o. PLUSIEURS TERRES situées aux Attakapas et aux Opélousas; dans les paroisses St. Martin et St. Landry, desquelles terres on fera connaître la situation exacte au moment de la vente.

Conditions : En outre de certaines conditions qui seront annoncées au moment de la vente, les propriétés situées rue Condé et à l'encoignure des Champs-Elysées et de la Levée seront vendues payables un quart au 3 avril 1836, un quart au 3 avril 1837 un quart au 3 avril 1838, et un quart au 3 avril 1839; et toutes les autres propriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, le tout en billets tirées et endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Attendu que l'emplacement situé à l'encoignure des rues de la Levée ou Victoire et de l'Esplanade, divisé en sept lots, se compose de deux terrains désignés sous les nos. 1 et 2, primitivement vendus par la corporation de cette ville, savoir; le premier lot pour $2000; et le no. 2 pour $1625, fesant un total de $3625, soumis à une rente de 6 pr. cent; en conséquence, les dits sept lots de terre seront vendus sous au paiement du dit capital et de la dite vente, dans la proposition suivante, savoir : les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de $500 chaque en capital, et $30 de rente annuelle; et le no. 7 de $625 en capital $37-50 de rente annuelle, payables à la dite corporation et aux termes de la vente primitive dont il sera donné connaissance au public au moment de la vente. Les actes de vente seront passés par devant Félix de Armas notaire.

2 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—vendredi 6 mars 1835, j'exposerai en vente publique à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour le compte de la succession de feu Marguerite Guignon Reine, f. c. l. veuve de Jean Baptiste Angelbert Delhomme.

Un terrain no 31, entre les rues Lacourse, Robin, Constance et Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Constance sur 120 pieds de profondeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : 4, 8, et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

2 fev W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant H Pédesclaux, not. public aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des testaments.—Vendredi 6 mars 1835 à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Legg St. l'esclave ci-après décrit, savoir : Lay, négresse agée d'environ 20 ans.

Condition de la vente : comptant. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. 2 fev.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Samedi 7 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres pour compte de la succession de feu Jonathan Bail, ces esclaves ci-après décrits, savoir : 1°. George, âgé d'environ 45 ans; 2°. Ellick, âgé d'environ 25 ans; 3°. Ned, âgé d'environ 30 ans. Conditions de la vente : Comptant.—Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Canon, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 fév.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 6 mars 1835, à 10 heures a. m., j'exposerai en vente à l'encoignure des rues Français et Moreau, faubourg Marigny, les Meubles meublans, appartenant à la succession de feu Francis R. Gravary.

Conditions—Comptant.—Par ordre de la cour.

24 fév W. F. C. DUPLESSIS, reg.

LATOUR & DUCRET,

Pompistes et Chaudronniers, rue Jefferson, No. 17, entre Chartres et Levée.

ONT l'honneur de prévenir MM. les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'ils fabriquent et vendent toutes sortes de chaudières à sucre, à teinture et à tuif, appareils distillatoires en tout genres, alambics à la Baumé, à Cornue et à la Chaptal.

Ils fabriquent également toutes sortes de pompes à puits, pompes élévatoires, à incendie et pour arrosage, baignoires, bains-bain et cylindres pour chauffer les bains, baterie de cuisine et ustensils pour confiseurs; généralement tout ce qui concerne leurs états. 20 fev—1m.

AU PUBLIC.—Les soussignés ont érigé sur les derrières de leur magasin, encoignure des rues Poydras et Camp, un Moulin à vapeur, à l'effet de suppléer les habitans de la Nouvelle Oléans et des environs, de FARINE de meilleure fraiche. Ils vendent aussi du fourage.

Ils sollicitent l'encouragement de leurs amis et du public en général.

A. G. COCHRAN.

27 fév rue de Chartres, no 43.

VENTES PAR LE REGISTER.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans. Cour des Preuves. Ventes par le register des testamens. Samedi 7 Mars 1835, à midi à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir : Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F Zimpel deputé arpenteur général, en date du 16 de cembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima, notaire pub.

Terrain N°. 1, mesurant 39 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale : et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale : ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 2, attenant au no. 1, d'un côté à du no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, le dit no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 3 pouces à l'usage commun des terrains numéros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.

Terrain N°. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borne d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des dits terrains no. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations; le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclus une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains no. 4, 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains no. 7, 8 et 9.

Terrain N°. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.

Terrain N°. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 68 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 3 pouces du côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du dit N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour W F C DUPLESSIS.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 26 ja

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES

VENTE par le Register des Testaments—Samedi 7 mars 1835, à midi j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Rick, les esclaves suivans : Simon, nègre d'environ 30 ans, charretier, Vicy, négresse agée d'environ—ans, domestique de maison, et son enfant nommé Charles, agé d'environ—ans, lequel enfant devra être affranchi lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans. Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, devant mon bureau, pour compte de la susdite succession, un drag et une charrette.

Conditions de la vente : les esclaves en billets comptant, et la balance à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et le drag et charrette payables comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 fév

Succession de Mark Brown.

COUR DE PAROISSE—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains repartis, conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

20 fév W F C DUPLESSIS, rég des tes.

COUR DES PREUVES.—Attendu que madame Mannela de la Rumba a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joaquin Tajonar décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

21 fév W F C DUPLESSIS, rég. des test.

TRAITES sur New York, par WHITE & Co.

21 fév no. 20, rue la Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut : attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 20e. jour de mai de l'année 1834, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à